

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009



Les modifications apportées par rapport à la version de l'Avant-Programme 2008 sont surlignées en violet clair

Concours (catégorie): CSI JUNIORS B – CSI PONEYS B	Lieu: BARBIZON
Date: 18-19-20 SEPTEMBRE 2009	FN: FRANCE

CONDITIONS GENERALES

Le concours est organisé conformément

- Aux Statuts de la FEI (22^{ème} édition, en vigueur au 15 April 2007, révision effective au 21 novembre 2008)
- Au Règlement Général (23^{ème} édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2009)
- Au Règlement Vétérinaire (11^e édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2009)
- Au Règlement des Concours de Saut d'Obstacles et ses Annexes (23^{ème} édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2009),
- Au Règlement Spécial FEI pour Enfants et Cavaliers de Poneys, (9^{ème} édition, 2008)
- CSI/CSIO Requirements (pour tous les CSI en Europe ainsi que dans le monde entier pour les catégories CSIO et Amateur),
- Equine Anti-Doping And Medication Control Rules (EADMCR) (1ère édition, révision effective au 10 avril 2008)
- FEI Anti-Doping Rules for Human Athletes (ADRHA) (2ème édition, révision effective au 1^{er} janvier 2009)
- Ainsi qu'à toute révision ultérieure publiée par la FEI
- Les Statuts et le Règlement Général comportent une clause arbitrage selon laquelle, tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes, sera tranché exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.
- Les FN ont la responsabilité de s'assurer que l'âge des concurrents soit correct.

**L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE
ET SIGNE ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX
FEDERATIONS ET ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE**

La signature qui suit doit être imprimée dans le programme

Approuvé par la NF

Date Le 08/07/2009

Fédération Française d'Équitation
Programmes internationaux


Pascal DUBOIS
Directeur Technique National

Signature du Secrétaire Général

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Ce programme est approuvé, si les corrections et les additions apportées par la FEI ont été effectuées. La Fédération Nationale et le Comité d'Organisation sont obligés de s'assurer que les sections obligatoires dans le programme approuvé sont transmises aux Fédérations invitées et aux Officiels pour leur information.

~~N.B. Tout le texte en VERT doit être soigneusement noté par les Comité d'Organisation et les Fédérations Nationales et peut être supprimé du programme avant l'impression, UNIQUEMENT après l'approbation finale de la FEI.~~

AVIS CONCERNANT TOUS LES CONCOURS INTERNATIONAUX

Toutes les épreuves, autres que celles régies par le Règlement des Concours de Saut d'Obstacles, doivent être approuvées par la FEI avant de paraître dans le programme

~~Les avant-programmes des CSI-Cat. A pour P/Ch/1/YR/V ainsi que pour les CSI*/** sont approuvés par la Fédération Nationale responsable.~~

L'approbation finale par la FEI de l'Avant-programme, selon l'Art. 115.1, ne concerne que la conformité de son contenu avec les Statuts et les Règlements de la FEI. En aucun cas, elle ne saurait inclure une acceptation implicite d'une responsabilité quelconque pour des dommages causés à des tiers par le Comité d'Organisation, ses Officiels, les athlètes, les propriétaires et les chevaux

Les avant-programmes pour ces concours doivent parvenir au secrétariat de la FEI pour information au minimum 4 semaines avant le début du concours.

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

I. INFORMATIONS GENERALES

1. DESCRIPTION DU CONCOURS (Art. 103, 420.1, 445)

STATUT: CSIYR-B CSI2*
CSIJ-B CSI1*
CSIP-B
CSIch-B
CSIV-B
CSIAm-B Other

(Merci de mettre un "X" dans la/les cases appropriée(s))

DATE (jj/mm/aa): VEN 18 – SAM 19 – DIM 20 SEPTEMBRE 2009

LIEU: BARBIZON

PAYS: FRANCE

Site internet: www.ecurie-bost.fr

~~Coordonnées du Terrain de Concours:~~

Adresse: haras des Brulys Avenue du Général De Gaulle

Téléphone: 06 81 34 00 25

De paris : Autoroute A6 Sortie Fontainebleau puis sortie Barbizon. Tout droit jusqu'à la sortie de Barbizon en direction de Macherin. Le Haras se trouve sur la gauche. GPS Avenue du Général De Gaulle

2. ORGANISATEUR

Nom: JUMP BOST

Adresse: HARAS DES BRULYS Avenue du General De Gaulle

Téléphone: 06 81 34 00 25 Fax: 01 64 81 30 05

Email: bost.ry@wanadoo.fr Site Internet: www.ecurie-bost.fr

3. COMITE ORGANISATEUR (Appendice A GR)

Président d'Honneur Roger BOST

Président du Concours Olivier et Roger Yves BOST

Secrétaire du Concours Cyrille et Virginie BOST , Isabelle DE GELAS

Chef de Presse Cyrille BOST

4. DIRECTEUR DU CONCOURS

Nom : Olivier et Roger Yves BOST

Adresse: Haras des Brulys Avenue du Général De Gaulle

77630 BARBIZON

FRANCE

Téléphone: O. Bost 06 86 72 92 26 / RY Bost 06 07 42 30 72

Fax: 01 64 81 30 05 Email: bost.ry@wanadoo.fr

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

II. OFFICIELS (Veuillez-vous référer au Mémo à la page suivante)

1. JURY DE TERRAIN : (Art. 144, 149, 259.1)

Président: Gilles PERRIERE (FRA) (I)
Membre: Philippe CITERNE (FRA) (National)
Membre: France LANTUIT (FRA) (National)
Membre: Gilles PETIT (FRA) (C)
Membre: René BILLARDON (FRA) (I)

2. JUGE ETRANGER : (Art. 148, 259.1)

Nom: Mario GENNERO (Italie) (I)
Adresse E-mail:

3. DELEGUE TECHNIQUE ETRANGER : (Art. 152, 153, 446) (Obligatoire uniquement pour la Finale de la Coupe du Monde, les Championnats et le Jeux, il doit être nommé par la FEI)

Nom : (Nom et nationalité)
Adresse E-mail :

4. CHEF DE PISTE (Art. 151, 259.5.1)

Nom: Jean-Claude QUCQUE (FRA) (C)
Adresse E-mail:

ASSISTANTS CHEF DE COURSE Seuls les chefs de piste FEI de niveau 1* peuvent être mentionnés.

Nom: (Nom et nationalité)

5. COMMISSION D'APPEL : (Art. 150, 160, 259.3)

Président: Sylvie NAVET MONIER (FRA) (I)
Adresse E-mail:

Membres: Roger BOST (FRA)
Claude LEDY (FRA)

6. COMMISSAIRE EN CHEF : (Art. 155, 244.5, 259.6 et Manuel pour les Commissaires)

Nom: William BALBO (FRA)
Patrick TROTTEREAU (FRA)
Adresse E-mail:

7. DELEGUE VETERINAIRE FEI : (Art. 154, 259.4.2, 1003, 1007)

Nom: Gilles BATTAIL (France)
Adresse E-mail:

Ou

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

COMMISSION VETERINAIRE : (Art. 154, 259.4.1, 1003, 1008)

Président : (Nom et nationalité)

Délégué Vétérinaire Etranger : (Nom et nationalité)

Membre Associé : (Nom et nationalité)

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Mémo concernant les qualifications requises pour les officiels et les gains

Pour établir le niveau en étoiles d'un concours, veuillez vous référer au taux de change fixe disponible sur le site de la FEI, <http://www.fei.org/Disciplines/Jumping/Results/Documents/OFFICIAL%20CONSERSION%20RATES%202009.pdf>

CSI2*

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Juge International et un Membre doit être au moins Candidat Juge International
Juge Etranger:	Doit être Juge International s'il est le Président Jury de Terrain ou Candidat Juge International s'il est un Membre du Jury de Terrain (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste:	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire, mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	CHF 50'000.- à 149'999.-

CSI1*

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Candidat Juge International et un Membre doit être au moins Juge National
Juge Etranger:	Le Juge étranger n'est pas obligatoire. Si le CO en nomme un, il doit être au moins Candidat Juge International (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste :	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire, mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	Maximum CHF 49'999.- (taux de conversion 1EUR = 1.60 CHF)

CSI Cat B (Young Rider, Junior, Children, Pony, Amateur, Veteran)

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Candidat Juge International; deux Membres doivent être au minimum Juge National
Juge Etranger:	Le Juge étranger n'est pas obligatoire. Si le CO en nome un, il doit être au moins Candidat Juge International (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste:	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	Seul des prix en nature peuvent être offert

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

III. CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES (Art. 201, 202)

1. DEROULEMENT :

Le concours se déroulera à l'intérieur à l'extérieur

2. PISTE DU CONCOURS (Art. 201):

Dimensions : Piste 1 : 80 m 120 m

Nouvelle Piste 2 : 80 m x 100 m

Nature du terrain : sable

3. PISTE D'ENTRAINEMENT :

Dimensions : 40 m x 30 m

Nature du terrain : sable

4. BOXES

Dimension des boxes : 3 m x 3 m (minimum 3m x 3m)

5. INVITATIONS (Art. 115, 250, 251.1)

Nombre de FN invitées : 30

FN invitées : Allemagne-Autriche-ArabieSaoudite-Azerbaïdjan-Belgique-Brazil-Canada-Chili-Colombie-Danemark-Espagne-Finlande-Grande Bretagne-Grece-Hongrie-Irlande-Israel-Italie-Jordanie-Liban-Liechtenstein-Luxembourg-Monaco-Norvège-Pays-Bas Portugal-Suède-Suisse-USA

FN de réserve :

Nombre d'athlètes de la nation invitante : 80

Nombre d'athlètes étrangers : 60

Nombre d'athlètes par FN : 20

Nombre de chevaux par athlète : 3

Les athlètes sont invités par le CO, par l'intermédiaire de leur FN.

Un palefrenier par athlète.

Les cavaliers JUNIORS et PONEYS peuvent participer à 2 labels de CSI avec des chevaux différents.

Un cavalier CHILDREN âgé de 14 ans dans l'année peut participer au CSI JUNIOR B et CHILDREN A avec des chevaux différents

IV. ENGAGEMENTS (Art. 116, 251)

Tous les athlètes et chevaux prenant part à une compétition Internationale doit être enregistrés auprès de la FEI

Engagements de Principe : 28/07/2009

Engagements Nominatifs : 18/08/2009 (obligatoire pour Championnats et Jeux)

Engagements Définitifs : 08/09/2009

Dernier délai pour changer (Art. 251.4): 15/09/2009

Montant de l'engagement par cheval : **290 € CSI JUNIORS-B/PONEYS B**

Frais MCP : **inclus**

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Merci d'envoyer vos engagements à : JUMP BOST Haras des Brulys avec copie à la FFE +33.1.58.17.58.53 activites.inter.France@ffe.com

POUR LES CAVALIERS FRANÇAIS

Les demandes de participation devront être faites à partir du site www.ffecompet.com rubrique « mes demandes de participation » avant le lundi 31 août 2009 à minuit.

ATTENTION AUCUNE DEMANDE PAR FAX OU PAR COURRIER NE SERA PRISE EN COMPTE

Les engagements définitifs devront également être enregistrés à partir du site www.ffecompet.com rubrique « mes demandes de participation » avant le lundi 07 septembre minuit.

Toute annulation de participation d'un cavalier et ou d'un cheval devra parvenir au Comité Organisateur AVANT LE MARDI 15 SEPTEMBRE 12 h 00 par Email bost.ry@wanadoo.fr ou fax au 01 64 81 30 05 ainsi qu'aux fédérations des cavaliers concernés .

Au-delà de ce délai une somme de 150 € sera facturée par cheval.

Les Comités Organisateurs peuvent introduire le paragraphe suivant dans l'avant-programme : "NB : Si un athlète retire son inscription sans excuse valable après la date des engagements définitifs, le concurrent sera obligé de rembourser au CO les frais (limitée aux frais d'écurie et d'hôtel) pour cause d'annulation tardive."

IMPORTANT - Le formulaire d'engagement doit inclure les renseignements suivants sur les chevaux/poneys/cavaliers :

- nom du cheval/poney • date de naissance du cheval/poney • élevage/origine • pays de naissance • initiales du livre des origines (stud-book) • numéro du passeport • sexe • couleur de la robe • nom(s) du (des) propriétaire(s) • année de naissance de l'athlète

V. PRESTATIONS OFFERTES (Art. 132, 133)

1. ATHLETES



Hôtellerie du bas Bréau à Barbizon *tarif cavalier Jump Bost*
(-20%)

tél : (0033) (0)1 60 66 40 05

mail : basbreau@relaischateaux.com

Hôtel La Clé d'Or *** à Barbizon (1.5 km) tél : (0033) (0)1 60 66 40 96

Hôtel La Dague *** à Barbizon (1.5 km) tél : (0033) (0)1 60 66 40 49

Hôtel Ibis à Fontainebleau (9 km): tél (0033) (0)1 64 23 45 25

Hôtel Mercure à Fontainebleau (9 km): tél (0033) (0) 1 64 69 34 34

Hôtel Novotel à Ury (12 km): tél (0033) (0)1 60 71 24 24

Logement avec petit déjeuner du _____ au _____, pris en charge par le CO le concurrent

Les repas seront pris en charge par le CO l'athlète , du _____ au _____ (où _____).

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

2. PALEFRENIERS

Les demandes de logement sont à envoyer avec les engagements.

Logement avec petit déjeuner du _____ au _____, pris en charge par le CO l'athlète

Les repas seront pris en charge par le CO l'athlète , du _____ au _____ (où _____).

Le CO doit mettre à disposition suffisamment d'installations sanitaires, avec douches, eau chaude et froide, pour hommes et femmes. Ces installations doivent être maintenues propres tout au long du concours.

3. CHEVAUX / PONEYS

Les frais de transport seront pris en charge par le CO l'athlète
Si par le CO, à _____ par km.

Pour les concours en Europe, le boxe est gratuit
Hors de l'Europe, le box est payé par le CO l'athlète . Si par l'athlète, au prix de _____ par boxe.

4. ACCUEIL

Le jour et l'heure d'arrivée des athlètes et chevaux, ainsi que les moyens de transport utilisés, devront être spécifiés aux Organisateurs afin de faciliter leur arrivée sur le lieu de la manifestation.

5. TRANSPORT LOCAL – NAVETTE DE L'HOTEL AU TERRAIN DE CONCOURS

Veillez donner les détails Pas de navette

6. PUBLICITE SUR LES ATHLETES ET LES CHEVAUX/PONEYS (Art. 136.1-2)

Les athlètes **sont** autorisés à porter le logo de leur sponsor personnel sur le tapis de selle, conformément à l'Art. 136.1-2. Le Commissaire en Chef contrôlera que la publicité portée par les athlètes et les chevaux est conforme à l'Article 136 du Règlement Général.

VI. DIVERS

1. CLASSEMENT GENERAL A L'ISSUE DES EPREUVES

Informations complètes sur les prix spéciaux distribués, tel que :

Meilleur athlète – Cadeaux

2. PRIX - CLASSEMENT (Art. 126, 127, 128)

Les détails sur le système déterminant le meilleur athlète du concours, etc. doivent être indiqués ainsi que les informations se rapportant à la distribution des prix.

Coefficient 1 pour les épreuves 1-3-5-7-9-11

Coefficient 1.5 pour les épreuves 2-4-6-8

Coefficient 2 pour les épreuves 10-12

3. DISTRIBUTION DES PRIX

Veillez indiquer dans l'avant programme le nombre d'athlètes qui devront se présenter à la fin de chaque épreuve pour la cérémonie de distribution des prix.

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Le propriétaire du cheval/poney qui gagne le Grand Prix est invité à la distribution des prix.

4. DEDUCTIONS

Tous les détails concernant les déductions sur les prix en espèces doivent être spécifiés dans le programme. Ceci est également valable pour les impôts. Si le Co doit déduire des impôts, il remettra aux concurrents un formulaire officiel indiquant le montant de l'impôt déduit.

Le règlement des sommes dues par le comité organisateur aux cavaliers étrangers sera effectué selon l'art.130.2. Les gains seront distribués, au plus tard, à la fin de la dernière épreuve du concours.

L'art.30.II de la Loi des Finances pour 1990, en modifiant l'art.182.B de janvier 1990, soumet les personnes domiciliées hors de France pour des prestations artistiques ou sportives, fournies ou utilisées en France, à retenue à la source spécifique de 15% sous réserve des dispositions des Conventions Internationales.

5. ASSURANCES

Détails concernant les assurances pour les concurrents, chevaux, etc. Responsabilité du CO pour les dommages corporels ou de fortune, les dégâts de vol, feu, etc.

"Tout athlète ou propriétaire de cheval/poney est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides, ainsi que par son cheval/poney. Il est donc fortement recommandé à tout athlète ou propriétaire de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) avec une couverture suffisante pour les concours tant à l'étranger que dans son pays, et de maintenir cette police en vigueur."

6. FICHES DE SECURITE

Veillez indiquer le nom du fabricant, agréé par la FEI, des fiches de sécurité utilisées au concours. La liste des fiches de sécurité approuvés est disponible sur le site web de la FEI sous « Jumping/Technical Info ». CARO

7. SYSTEME DE CHRONOMETRAGE

Veillez indiquer le nom du fabricant, agréé par la FEI, du système de chronométrage utilisé lors du concours. La liste des systèmes de chronométrage approuvés est disponible sur le site web de la FEI sous « Jumping/Technical Info ».

Nom du fabricant: : CHRONOJUMP 22050030A

Modèle: PIC 001S

8. TITRE D'ENTREE DANS L'ENCEINTE DE LA MANIFESTATION (Art. 133, 1005)

Les détails concernant les titres nécessaires d'accès dans les enceintes de la manifestation pour les propriétaires, palefreniers, athlètes et autres personnes doivent être spécifiés.

9. MEDECIN / SERVICE MEDICAL

Nom: Sylvie DUSSIOT

Téléphone:

10.MARECHAL FERRANT

Nom: Jean-luc Fontaine

Téléphone:

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

VII. QUESTIONS VETERINAIRES (Art. 280, 1004.2, 1005, 1011)

1. INSPECTION DES CHEVAUX

Date (jj/mm/aa): JEUDI 17 SEPTEMBRE 2009

Heure: 14 H 00

2. VETERINAIRE DU CONCOURS:

Le vétérinaire traitant ne peut pas être la même personne que le Délégué Vétérinaire FEI.

Nom: Dr Xavier GLUNTZ

Adresse : clinique vétérinaire du Lys

678 avenue Jean Jaurès

77192 DAMMARIE LES LYS

3. FORMALITES DOUANIERES

Détails sur les documents de douane requis, les postes frontières, leurs heures d'ouverture et les agences en douane.

Adresse:

Téléphone:

Fax:

Adresse E-mail:

4. CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

Détails sur les tests sanitaires, et cas échéant, sur la période et le protocole de quarantaine, etc. VEUILLEZ ANNEXER DES EXEMPLAIRES DE PERMIS D'IMPORTATION (POUR LES TESTS DE SANTE PAR DES LABORATOIRES) QUI SERONT REQUIS POUR LES CHEVAUX PARTICIPANT A CE CONCOURS. En cas de doutes ou de problèmes, nous vous prions de contacter le Département Vétérinaire dès que possible.

5. LABORATOIRE DE CONTROLE DES MEDICATIONS

Détails concernant le laboratoire FEI, mentionné sur la liste, désigné pour effectuer des analyses de prélèvements en provenance de ce concours. (Rég. Vét. Art. 1021 et Bulletin FEI). La liste des laboratoires approuvés est disponible sur le site web de la FEI.

Nom : LABORATOIRE DES COURSES HIPPIQUES (LCH)

Adresse : 15 rue du Paradis
91370 VERRIERES LE BUISSON
FRANCE

Téléphone :

Téléfax : (33 1) 69 75 28 30

**CE TEXTE DOIT ETRE INTEGRALEMENT IMPRIME DANS LE
PROGRAMME**

CODE DE CONDUITE FEI

POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les athlètes doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, CH-1000, Lausanne 5, Suisse.
Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site internet de la FEI: www.horsesport.org.

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

E P R E U V E S

Les compétitions Internationales ne devraient pas commencer avant 8h00 ni finir après 23h00

Horaire préliminaire

1^{er} jour (VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2009) : Epr 1 à 4 9H00
2^{ème} jour (SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2009) : Epr 5 à 8 9H00
3^{ème} jour (DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2009) : Epr à 12 9H00

+ valeur de prix en nature (si applicable)

	Nom de l'épreuve	Montants (Monnaie)
Epreuve No 1	petite JUNIORS B	CADEAUX valeur 200 €
Epreuve No 2	grosse JUNIORS B	CADEAUX valeur 300 €
Epreuve No 3	petite PONEYS B	CADEAUX valeur 200 €
Epreuve No 4	grosse PONEYS B	CADEAUX valeur 300 €
Epreuve No 5	petite JUNIORS B	CADEAUX valeur 200 €
Epreuve No 6	grosse JUNIORS B	CADEAUX valeur 300 €
Epreuve No 7	petite PONEYS B	CADEAUX valeur 200 €
Epreuve No 8	grosse PONEYS B	CADEAUX valeur 300 €
Epreuve No 9	petite JUNIORS B	CADEAUX valeur 200 €
Epreuve No 10	GRAND PRIX JUNIORS B	CADEAUX valeur 300 €
Epreuve No 11	petite PONEYS B	CADEAUX valeur 200 €
Epreuve No 12	GRAND PRIX PONEYS B	CADEAUX valeur 300 €

IMPORTANT

La valeur du 1er prix ne doit pas dépasser le 1/3 du total des gains distribués pour la compétition. Le nombre minimal de gains proposés pour chaque compétition doit être alloué sur la base d'un gain pour chaque groupe de 4 athlètes entamé, avec un minimum de cinq gains. Le montant total des gains indiqué pour chaque compétition dans le programme doit être distribué (GR Art 127, 128).

La valeur de tout prix en nature doit être mentionnée, ainsi que la marque et le modèle pour les voitures.

Instructions pour la répartition des gains:

- **Pas plus de 1/3 des gains totaux pour la compétition pour la 1^{ère} place:**
- **La répartition de la 1^{ère} à la 8^{ème} place (minimum) suivant un ordre de distribution décroissant raisonnable doit être imprimé dans le programme.**
- **Le montant minimum assigné au dernier compétiteur doit être indiqué dans le programme:**
- **Minimum 25% des concurrents doivent recevoir un gain (un prix pour chaque groupe de 4 athlètes entamé, mais au minimum 5 prix s'il y a 20 partants ou moins dans la compétition).**
- **La FEI à modifier la répartition des prix proposée si nécessaire.**

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

PREMIER JOUR : VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2009

COMPETITION No 1 JUNIORS B

Barème A au chronomètre sans barrage (art 238.2.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn

Obstacles hauteur: 1m15

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix :

cadeaux valeur 200 €



COMPETITION No 2 JUNIORS B

Barème A au chronomètre sans barrage (art 238.2.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn

Obstacles hauteur: 1m20

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix :

cadeaux valeur 300 €



COMPETITION No 3 PONEYS B

Barème A au chronomètre sans barrage (art 238.2.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn

Obstacles hauteur: 1m15

Nombre de poneys par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix :

cadeaux valeur 200 €



COMPETITION No 4 PONEYS B

Barème A au chronomètre sans barrage (art 238.2.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn

Obstacles hauteur: 1m20

Nombre de poneys par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix :

cadeaux valeur 300 €



DEUXIEME JOUR : SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2009

COMPETITION No 5 JUNIORS B

Barème A au chronomètre sans barrage (art 238.2.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé : 350m/mn

Obstacles hauteur: 1m20

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix :

cadeaux valeur 200 €



COMPETITION No 6 JUNIORS B

Epreuve spéciale en deux phases (art 274.5.2)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé : 350m/mn

Obstacles hauteur: 1m25



Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Nombre de chevaux par cavalier : 2
Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : cadeaux valeur 300 €

COMPETITION No 7 PONEYS B

Barème A au chronomètre sans barrage (art 238.2.1)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé : 350m/mn

Obstacles hauteur: 1m15

Nombre de poneys par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : cadeaux valeur 200 €



COMPETITION No 8 PONEYS B

Epreuve spéciale en deux phases (art 274.5.2)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé : 350m/mn

Obstacles hauteur: 1m20

Nombre de poneys par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : cadeaux valeur 300 €



TROISIEME JOUR : DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2009

COMPETITION No 9 JUNIORS B

Difficulté progressive (art 269)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn

Obstacles hauteur: 1m20

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : cadeaux valeur 200 €



COMPETITION No 10 GRAND PRIX JUNIORS B

Barème A au chronomètre avec barrage (art 238.2.2)

Barrage (s'il y a lieu) : barrage au chronomètre

Vitesse / Temps accordé : 375 m/mn

Obstacles hauteur: 1m30

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : cadeaux valeur 300 €



COMPETITION No 11 PONEYS B

Difficulté progressive (art 269)

Barrage (s'il y a lieu) :

Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn

Obstacles hauteur: 1m15

Nombre de poneys par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : cadeaux valeur 200 €



COMPETITION No 12 GRAND PRIX PONEYS B

Barème A au chronomètre avec barrage (art 238.2.2)

Barrage (s'il y a lieu) : barrage au chronomètre

Vitesse / Temps accordé : 375 m/mn

Obstacles hauteur: 1m25



Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Nombre de poneys par cavalier : 1

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : cadeaux valeur 300 €

**L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE ET SIGNE
ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX FEDERATIONS ET
ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE MANDE**